

**Utile la prison ?**

Philippe Le Bihan

# Essai

**Comme une évidence...**

 Il est quelque chose qui s’impose comme une évidence, voire comme un patrimoine ou même un acquis de la Justice démocratique. Il s’agit de *la peine de prison*.

 Pourtant plus j’y réfléchis, plus je me pose des questions d’ordre tant philosophiques que morales que sociales que juridiques.

 Issue de la fin du Moyen-Âge la prison est certes une avancée par rapport aux pratiques ancestrales de la mise à mort sur le champ ou de la pratique de l’Antiquité grécoromaine de la mise à mort dans l’arène, de la crucifixion parfois même.

 Mais la prison n’en reste pas moins une pratique moyenâgeuse. Or nous sommes en 2014, un demi millénaire après la Renaissance et l’Humanisme. Il n’est évidemment pas question de la remettre en question par simple principe : si elle est utile il faut la conserver bien évidemment, mais si elle s’avère inutile ?

 L’utilité de la prison semble ne faire aucun doute pour la majorité de nos contemporains. Pourtant, exceptionnellement il est vrai, un acteur judiciaire, un juge, en décide autrement. Par exemple par une peine de travaux d’intérêts généraux ; même en cas de mort d’une victime. Mais aussitôt alors l’opinion publique considère cela comme une injustice : *de toute évidence un meurtrier même accidentel mérite la prison !*

 Car seule la prison est pensée comme juste, adéquate, équitable, démocratique.

 **A quoi doit servir un jugement ?**

 Mais pourquoi seule la prison semble adéquate ? Se pose-t-on seulement la question de savoir à quoi devrait servir un jugement pour être efficace, c’est-à-dire à la fois éviter la récidive et permettre la réinsertion du « coupable » ?

 S’agit-il d’assouvir la soif de vengeance des victimes et de leurs proches, de canaliser la loi biblique du talion au travers d’une institution (*« désormais ce sera sang pour sang, œil pour œil, dent pour dent »* déclare le Créateur après le meurtre perpétré par Caïn sur Abel) ?

 S’il ne s’agit que de cela alors on peut dire que la majorité de nos contemporains vivent encore au Moyen-Âge et sacrifient l’intérêt général sur l’autel de l’acte sacrificiel nécessaire à la sublimation de leur émoi causé par tel ou tel crime relayé à force de lourd affect par les diverses presses.

 Il me semble personnellement qu’un jugement devrait d’abord et avant tout servir l’intérêt commun de la société. C’est-à-dire éviter la récidive tant que faire se peut, au maximum pour être plus exact, et permettre la réinsertion de l’individu jugé pour un crime ou délit.

 Dès lors on peut se poser la question de savoir si la prison est une institution qui permette ces deux items, si la prison est adaptée à la réinsertion et à la non-récidive.

**Philosophie de la Prison**

 Comme je l’ai écrit, la prison date de la fin du Moyen-Âge. Elle n’a pas toujours connu la forme que nous lui connaissons aujourd’hui.

 Mais philosophiquement on peut dire que son but n’a que peu changé : il s’agissait *de mettre à l’écart les déviants*. Étant entendu que dans les « déviants » on entendait tout aussi bien les brigands, les criminels, les dissidents politiques, les « fous » (aussi bien malades classiques que psychopathes dangereux), les hérétiques.

 Tout ce beau monde se retrouvait dans la même institution, la prison, afin de les écarter de la vue et de l’ouïe du peuple, afin de les rendre invisibles.

 Voilà bien la réelle utilité de la prison, dans sa philosophie génétique : *rendre invisibles ceux qui pourraient déranger ou l’ordre établi ou le populo*.

 On voit bien ici qu’il n’est nullement question de réinsertion ; quant à la problématique de la récidive elle était résolue par le fait que l’enfermement l’était à vie, sauf avis contraire du Roi.

 Que presque un millénaire après l’on ait gardé cette institution, après la Renaissance, après les Lumières, après l’avènement de la démocratie parlementaire devrait quand même sembler à tout individu doué de raison critique *totalement anachronique*.

 La prison n’a pas été conçue pour « soigner » des déviants sociaux mais bien pour les *cacher*.

 Dès lors on peut se demander ce qui permet de penser qu’un séjour en prison permettra à un délinquant, quel que soit le niveau de son crime, de se réinsérer et de ne plus récidiver.

 Ne s’agit-il pas plutôt pour la société d’opérer une sorte de cure collective de l’émotion suscitée par l’acte du délinquant en l’enfermant, en le cachant, le temps que « l’affaire » retombe dans l’oubli médiatique ?

 En fait on peut l’affirmer sans peur de se tromper : la prison n’a jamais été et donc ne sera jamais un outil de réinsertion et de non-récidive.

 Et c’est ce que je vais m’appliquer à expliciter dans les lignes qui suivent tout en traçant des pistes vers des alternatives.

 **Tous égaux ?**

 On ne cesse de nous le répéter : *« nous sommes tous égaux devant la Loi »*. Est-ce si vrai que cela ? En tout cas en Europe ?

 En fait l’existence même de la prison comme unique solution aux crimes crée de facto une inégalité flagrante entre pauvres et classes moyennes / bourgeoisie. Cette inégalité réside dans le fait que une fois incarcéré vous n’avez plus de revenus d’où que ce soit.

 Ce qui signifie que celui qui était simple locataire de son appartement ou flat le perd immédiatement puisqu’il ne sait plus payer son loyer. À sa sortie de prison un seul endroit l’attend : la rue !

 Alors que le détenu de classe moyenne ou bourgeois qui possède en tant que propriétaire son propre appartement ou sa propre maison, une fois sorti de prison peut y retourner, prendre sa douche, se reposer pour oublier ce mauvais moment et le lendemain organiser un barbecue entre copains sur sa terrasse ou son jardin pour fêter sa libération.

 Donc on le voit il y a pour le pauvre une notion de *double peine* qui s’ajoute à l’incarcération. Ce qui ne facilite ni la réinsertion ni la non-récidive.

 Car clairement, celui qui aura été incarcéré pour braquage et se retrouve à la rue à sa sortie de prison n’aura qu’une idée en tête : aller demander une arme à ses anciens potes pour recommettre un braquage et cette fois non plus pour le luxe, mais bien par nécessité afin de savoir payer sa garantie locative et son premier loyer !

 Peut-on me dire ce que la prison lui aura apporté ? Juste de bonnes adresses !

 Et je n’aborde ici que la prison européenne, pas celle des USA où il y aurait beaucoup à dire notamment sur l’affaire DSK où s’il s’était s’agit d’un simple ouvrier il croupirait encore en prison à l’heure actuelle...

**L’utilité réduite de la prison**

 On l’a vu, la prison loin d’être un lieu de réinsertion pour tous et d’évitement de la récidive, crée au contraire la désinsertion et la récidive.

 La prison a-t-elle néanmoins une utilité ?

 Je n’en vois qu’une toute relative. Elle n’est qu’un outil de dissuasion, de prévention, et encore seulement envers ceux qui n’y sont jamais allés et à la condition que ceuxci aient la totale disponibilité de leurs moyens intellectuels ; c’est-à-dire n’aient ni trop bu ni se soient drogués.

 Et encore : est-ce plus la prison qui fait peur que la chute sociale à laquelle on doit s’attendre lorsqu’on y entre ? Je pencherai pour la seconde position tant il est vrai que les anciens prisonniers, plus débrouillards, n’en ont plus peur par après.

 Il s’agit là de la seule utilité que je voie à la prison, une utilité tellement réduite qu’elle ne justifierait pas à elle seule le maintien de cette institution poussiéreuse.

 **Tous fans !**

 Pourtant, et c’est ce qui m’étonne le plus, même le pire des pires criminels est fan de la prison ! En ce sens que s’il la considère comme une injustice sociale pour lui-même il verrait bien y croupir pas mal d’autres personnes (et souvent qui eux n’ont rien fait de mal). Voire même de la peine de mort !

 C’est que la prison est par essence fascistoïde. C’est-à-dire qu’il s’agit d’un mode quasiment fasciste de régler les problèmes de criminalité et de délinquance, mais également qu’elle transforme le plus humaniste des « Robin des bois » en fasciste en puissance. Ou plus exactement d’une mixture entre anarchisme et fascisme.

 Bon, je ne vais pas sortir ici tout le topo de ce qui se passe en prison, les caïds, les viols homosexuels, les menaces de mort et parfois même les meurtres réels, etc.

 Mais s’il n’apparaît pas maintenant clairement aux yeux de tous qu’il faut remplacer la prison par autre chose, alors vraiment je ne sais plus quoi dire.

 **Une peine ? Pourquoi une peine ?**

 Il me paraît à peu près évident que si l’on veut remplacer la prison par un modèle de gestion de la délinquance et de la criminalité différent, il faut alors en finir avec la notion de « peine ».

 Ce n’est pas d’une punition, donc d’une peine, qu’on a besoin pour le bien commun de la société, mais d’un traitement.

 Le but ne doit pas être de punir mais bien de réinsérer, redonner des valeurs morales, éviter ainsi la récidive et, enfin, donner une seconde chance.

 Je dirais donc que le travail essentiel de la police : celui de l’enquête et de l’arrestation avant présentation devant un juge, doit s’arrêter là. Une fois cela fini, la police ne devrait plus jouer aucun rôle sauf un éventuel rôle administratif.

 En effet, les buts que j’ai défini à la Justice ne ressortent pas du rôle de la police mais bien du rôle d’assistants sociaux, d’éducateurs, de professeurs spécialisés, éventuellement de psychothérapeutes ou plus précisément psychologues cliniciens et psychiatres pour ce qui est des cas de crimes sexuels ou à forte connotation violente.

 Vous allez me dire : la prison ça coûte déjà assez cher alors comment financerait-on un parcours de réinsertion à ce point exigeant ?

 En vérité cela coûtera exactement ou à peu de choses près le même prix car comme je l’ai déjà dit la prison est à supprimer donc plus de frais liés au maintien en détention. Seuls les cas psychiatriques nécessiteraient encore un internement, et j’y classe la pédophilie.

 Et cela coûtera d’autant moins cher qu’un tel parcours de réinsertion éviterait grandement les récidives, donc réduirait la population criminelle aux stricts « nouveaux cas ».

 Quoi qu’il en soit la prison apparaît nettement dépassée, poussiéreuse, inadaptée aux intérêts de la société. À moins que l’on ne décide de privilégier l’intérêt du pathos médiatique suscité par tel ou tel crime.

 Abordons maintenant la problématique de l’insertion.

 **Quel est le facteur d’insertion ?**

 C’est, il me semble, une bonne question. Certains, parmi lesquels des élus parfois, croient en *« l’insertion par le sport »*. Vouloir réinsérer des délinquants par le sport, et pire encore par les sports de combat, ça a déjà été tenté et ça a donné le très célèbre *Kung-fu Klan*. Hormis cette blague je crois que tout le monde aura compris ce que je veux dire.

 En ce qui concerne les autres sports, il n’y a que trois places sur un podium, onze places de titulaires dans une équipe de football, etc.

 D’autres parlent de *réinsertion par le travail*. Déjà expérimenté en URSS (et en Chine de nos jours) dans les goulags, c’est surtout une excuse utilitariste de l’être humain. L’être humain naît pour travailler, il doit *« gagner son pain (et son vin) à la sueur de son front »*. Pourtant on ne reproche pas au rentier de gagner son argent sans rien faire !

 Et justement, voilà deux choses qui intègrent : premièrement l’argent, ensuite être heureux ce qui n’est strictement possible dans nos sociétés qu’avec l’argent.

 Ce que je veux dire est que *l’on éviterait grandement beaucoup d’actes de délinquances si les lois sociales étaient suffisantes tant en qualité qu’en quantité.*

 Mais je ne crois absolument pas à l’insertion ni par le travail, ni par le sport, ni par la musique, ni par les arts.

Seuls ceux qui gagnent de l’argent via ces biais sont intégrés. Et aussi ceux chez qui ces activités représentent la réalisation d’un rêve.

 Et encore, s’il ne s’agit pas d’un rêve de réussite et de gloire (générateur de frustrations) mais bien d’un rêve strictement *d’avoir une telle activité !* Ce qui seul peut rendre vraiment heureux.

~~©$~~ Creative Commons for No Money & Share Alike

**Philippe Le Bihan**

Dimanche 8 Septembre 2019

Jeudi 25 Février 2021

Ixelles, Bruxelles, Belgique